

0290
LES ACORES
14 RUE PARMENTIER
06100 NICE

SCP ROUILLOT/GAMBINI
SOCIETE D'AVOCATS
12 BOULEVARD CARABACEL
06000 NICE

ETAT DATE
VENTE SUCC. NESSLANY
DOSSIER SUIVI PAR ME MAXIME ROUILLOT
REF :

Nos ref. : 0290-0054 LES ACORES (0290) NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES
Vos ref. tél. : Tel.04.93.80.48.03 Fax.04.93.62.41.58

Powered by ICS

Cher Maitre,

Suite à votre demande du 10/01/2022, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'état daté, pour une vente prévue le 05/05/2022, concernant :

Copropriétaire cédant

SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES
15 BIS RUE DELILLE
06000 NICE

Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AA4123204 Le 24/09/2019

LES ACORES
14 RUE PARMENTIER
06100 NICE

Lots Garage(0055),

Totalisant ensemble : 3/1000 tantièmes généraux

NB

PJ RIB - CARNET D'ENTRETIEN - AMIANTE - ARTICLE 20 II - DECOMPTE 19/20 - 20/21
PV AG 23.09.19 - 19/11/20 - 17.11.21 - IMMATRICULATION - FICHE SYNTHETIQUE

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maitre, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.
Représenté par Monsieur COMAS DORIAN

IMMEUBLE(S) A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

- I - PARTIE FINANCIERE

A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 Mars 1967 modifié)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a)	85,49
1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b)	0,00

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D.art. 5 1°c) 90,15

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d) 0,00

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)

4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°)	0,00
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°)	0,00
4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) autres causes telles que condamnations 0,00

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document 380,00

B/ A DES TIERS, AU TITRE,

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic 0,00

TOTAL (A + B) 555,64

NB : Les sommes exigibles au vendeur pour la délivrance de l'article 20 sont indiquées sur la page SITUATION FINANCIERE DU CEDANT

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

2ème PARTIE
SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°)	6,00
- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°)	0,00
- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux	0,00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	0,00
---	------

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur	
---	--

TOTAL (A + B + C) **6,00**

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	6,00
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)

Aucune échéance hors budget prévisionnel

TOTAL **6,00**

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

Les avances sont conformément à l'article 45-1 du décret du 23 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances, soit globalement la somme de
 Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires

6,00

Solution 2

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de
 Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

ANNEXE A LA 3ème PARTIE
INFORMATIONS DE L'ACQUEREUR

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	<i>Au titre du BUDGET PREVISIONNEL</i>		<i>Au titre des DEPENSES HORS BUDGET</i>	
	<i>Quote-part appelée</i>	<i>Quote-part réelle</i>	<i>Quote-part appelée</i>	<i>Quote-part réelle</i>
EXERCICE N-1 01/07/2020 - 30/06/2021	90,49	83,50	35,96	35,95
EXERCICE N-2 01/07/2019 - 30/06/2020	91,28	83,31	27,83	101,64

B/ PROCEDURES EN COURS :

- COPROPRIETAIRES DEFAILLANTS

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

<i>SUR LA DEMANDE DE</i>	<i>DELIVRE PAR LE SYNDIC</i>	<i>SIGNATURE</i>
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

D/ INFORMATIONS DIVERSES

Etat global des impayés de charges au sein de la copropriété

EXISTENCE D'UN IMPAYE OUI

Montant : 6 361,60 €

Etat global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

EXISTENCE D'UNE DETTE OUI

Montant : 1 544,40 €

L'impayé de charge et la dette du syndicat sont calculés en date du 20/01/2022

Existence d'un fonds de travaux

EXISTENCE D'UN FONDS OUI

Montant : 2 831,94 €

QUOTE-PART DES LOTS VENDUS

Montant : 8,50 €

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20

**SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA
LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20**

Pour une date de signature le : 05/05/2022

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (Report du total A+B de la première partie de l'état daté sous déduction éventuelle du total B+C de la deuxième partie de l'état daté)	555,64
2 - Montant concernant les lots non visés par la mutation et la délivrance du certificat de l'article 20	0,00
TOTAL	555,64

3 - Certificat de l'article 20 daté et signé et joint au présent état (validité 1 mois)

NON

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. En cas de demande d'actualisation dudit certificat, seul le document figurant sur cette page doit être adressé au syndic, en vue de la délivrance du certificat de l'article 20, à la bonne date.

- Compte bancaire séparé au nom du syndic

Compte : 40978 00085 5014555000147 BANQUE PALATINE
- Iban : BIC BSPFFRPP IBAN FR7640978000855014555000147

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- I - SYNDIC

- Syndic professionnel : CABINET CROUZET-BREIL
134 Bd Gambetta
06045 NICE-CEDEX 1
- Tel. : 04.93.88.09.06
- Fax. : 04.93.88.78.10
- Carte Professionnelle : CPI06052016000011487 RC :
- Garantie de : 8.000.000 EU Délivrée par Galian Assurances 89 Rue de la Boetie 75008 PARIS
- Désigné le : 17/11/2021
- Période du : 17/11/2021 au 31/12/2022
- **Compte bancaire séparé au nom du syndicat**
- Compte : 40978 00085 5014555000147 BANQUE PALATINE
- Iban : BIC BSPFFRPP IBAN FR7640978000855014555000147

Exercice comptable du 01/07/2021 au 30/06/2022

- II - ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale 17/11/2021
- Date de la prochaine assemblée générale 11-2022

- III - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COPROPRIETE

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Notaire : Maître JARDILLIER

Date : 28 juin 1962

Modificatif :

- Notaire :

- Date :

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

NON

MESURES ADMINISTRATIVES

ARRETE PERIL: NON
DECLARATION INSALUBRITE: NON
INJONCTION DE TRAVAUX : NON

COPROPRIETE EN DIFFICULTE

NON

MANDAT

Durée : 1 an
Date dernière Assemblée Générale ayant renouvelé les fonctions du Syndic : 31/12/2022

EXERCICE COMPTABLE

01/07 au 30/06

COMPTE BANCAIRE SEPRE

non

FONDS DE ROULEMENT

non

ETAT DES TRAVAUX

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

VOTES LE : 26.10.2011

NATURE : REFECTION EVACUATION EAUX PLUVIALES

BUDGET :

APPELES :

EXECUTES :

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE(S) A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

- IV - ASSURANCES

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

B) ETAT SANITAIRE

CARNET D'ENTRETIEN

OUI

DIAGNOSTIC PLOMB

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Date :

Résultat : PAS DE DIAGNOSTIC

ETAT PARASITAIRES DES PARTIES COMMUNES

PAS DE DIAGNOSTIC

AUTRES RISQUES SANITAIRES

NON

CONTROLE TECHNIQUE ASCENSEUR

OUI

PISCINE

PAS DE PISCINE

ASSAINISSEMENT

OUI

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX

Bat	Intervenants	Type et Objet des travaux	Date
	SARL AMC PACA 391 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE 04.93.54.35.07	TRAVAUX TOITURE LOCAL CROIX ROUGE	Votés le 26102011
	EMR ASCENSORISTE 229 BD DE LA MADELEINE 06046 NICE CEDEX 04.93.87.36.36	TRAVAUX SECURITE ASCENSEUR	Votés le 07112012
		REFECTION INSTALL.ELECTR.CHAUFFERIE	Votés le 301013 Budget 2803.40 Eu
	06 ETANCHE 45, AV DES BAUMETTES 06000 NICE 04.93.86.75.27	REFECTION ETANCHEITE TOITURE	Budget 5856.40 Eu
	GMR 57 Av.Mal.Lyautey 06000 NICE 04.93.85.83.26	REPLACEMENT CHAUDIERE	Votés le 24112014 Budget 33127.00 Eu
	EMR ASCENSORISTE 229 BD DE LA MADELEINE 06046 NICE CEDEX 04.93.87.36.36	REPLACEMENT BOITES A BOUTONS CABINES ET PALIERS DES ASCENSEURS	Votés le 04012017 Budget 2470.93 Eu
	3A ASCENSEUR TWINS 2 ENTREE 2 885 AV DU DOCT.JULIEN LEFEBVRE 06270 VILLENEUVE LOUBET 04.93.73.11.69	INSTALLATION PORTE AUTOMATIQUE POUR ACCES GARAGES	Votés le 04012017 Budget 6226.00 Eu
		REFECTION PEINTURE DE LA CAGE D'ESCALIER	Votés le 04012017 Budget 13500.00 Eu
	ALU VERRE 84 AV.DE LA CALIFORNIE 06200 NICE 04.93.44.38.00	REPLACEMENT PORTE ENTREE	Votés le 09102017 Budget 5863.00 Eu
	Société PESCARZOLI 16 BD DE L'OLI 06340 LA TRINITE 04.92.04.96.90	RAVALEMENT DE FACADE	Votés le 08102018 Budget 27381.20 Eu
	S.A.R.L MARS ETANCHE MONACO 29 BD RAINIER III 98000 MONACO 04.93.84.98.52	REFECTION ETANCHEITE TOITURE GARAGES ET BATIMENT	Votés le 19112020 Budget 11726.00 Eu

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES ACORES 14 RUE PARMENTIER 06100 NICE	SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES 15 BIS RUE DELILLE 06000 NICE	55,	

- IV - NON DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

555,64

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en même temps que la notification de l'art.6 du D 17 mars 1967 adressée au plus tard le :

/ /

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A NICE-CEDEX 1

LE 20/01/2022

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 10/01/2022 SCP ROUILLOT/GAMBINI SOCIETE D'AVOCATS 12 BOULEVARD CARABACEL 06000 NICE Tel: 04.93.80.48.03 Fax: 04.93.62.41.58	DELIVRE PAR LE SYNDIC CABINET CROUZET-BREIL 134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1 Tel: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10	Date : 20/01/2022 Cachet et Signature : 



Cabinet
Crouzet & Breil
- NICE -

134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1
Tél: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10
Email : contact@crouzet-breil.com
www.crouzet-breil.com

JOURS DE RECEPTION : Lundi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30 - Vendredi 9h00 à 12h30.

SAS au Capital de 37000.00 EUR RCS NICE 965 800 691 CARTE PROF.N° CPI06052016000011487 CCI Nice Côte d'Azur
Membre de L'UNIS - Compagnie GALIAN ASSURANCES - 89 rue de la Boétie 75008 Paris - SIRET 96580069100010 - CODE APE 6832A

A NICE , 20/01/2022

0290
LES ACORES
14 RUE PARMENTIER
06100 NICE

Relevé de Compte

SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES
15 BIS RUE DELILLE
06000 NICE

Réf : 0290-0054

Internet Login : 009951 Mot de Passe : crx67f

Objet :

Lot(s) : Garage(0055),

SUCC,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la situation de votre compte au 31/03/2022.

Celle-ci se décompose de la manière suivante :

Désignation des opérations	Débit	Crédit	Solde
01/07/2021 Solde antérieur	97.15		97.15
01/07/2021 APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.77		119.92
01/10/2021 APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	21.37		141.29
17/11/2021 Solde charges 01/07/2020-30/06/2021		7.00	134.29
19/11/2021 Régul. Appels de fonds 2021/2022	-1.39		132.90
01/01/2022 APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	21.37		154.27
20/01/2022 Hono. établissement état daté	380.00		534.27
**** Totaux ****	541.27	7.00	

Total à payer (En Euro)	534.27		
--------------------------------	---------------	--	--

Veuillez agréer, SUCC, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Syndic

ATTENTION

Le 01/04/22 Appel Prov. charges Trimestriel : 21,37 €
(534,27 + 21,37) = 555,64 €

<<===== Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements =====>>

CROUZE NESSLANY C/O
SERVICE DES DOMAINES
0290-0054
534.27 €



Crouzet & Breil
- NICE -

134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1
Tél: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10
Email : contact@crouzet-breil.com
www.crouzet-breil.com

JOURS DE RECEPTION : Lundi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30 - Vendredi 9h00 à 12h30

SAS au Capital de 37000.00 EUR RCS NICE 965 800 691 CARTE PROF.N° CPI06052016000011487 CCI Nice Côte d'Azur
Membre de L'UNIS - Compagnie GALIAN ASSURANCES - 89 rue de la Boétie 75008 Paris - SIRET 96580069100010 - CODE APE 6832A

A NICE , 16/09/2020

0290
LES ACORES
14 RUE PARMENTIER
06100 NICE

DECOMPTE DE CHARGES

Période du 01/07/2019 Au 30/06/2020

ETAT DE VOTRE COMPTE ET ECRITURE
COMPTABLE AU 30/06/2020 TOUTES LES
SOMMES INTERVENUES APRES CETTE DATE
NE FIGURENT PAS SUR CE DECOMPTE.
RECEPTION : LUNDI 9H/12H-14H/17H30
VENDREDI 9H/12H
Réf : 0290-0054 / Bordereau 27 Folio 1
NESSLANY C/O LE CHERIF NATHAL
Internet Login : 009951 Mot de Passe : crx67f

SUCC NESSLANY C/O LE CHERIF NATHALIE
NOTAIRE
17 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
06003 NICE CEDEX

	Postes à répartir	Total	Base	Tantèmes	Quote-part	Locatif	
0055	Garage						
	CHARGES GENERALES	9379.44	1000	3	28.14	0.00	
	CHARGES COMMUNES	13048.09	1000	3	39.14	39.14	
	TRAVAUX NR	4763.54	1000	3	14.29	0.00	
	EDF P.C	57.90	77	1	0.75	0.75	
	PORTE GARAGES	330.00	1000	3	0.99	0.99	
	TRX RAVALEMENT FACADES	33881.29	1000	3	101.64	0.00	
	TOTAL DU LOT				184.95	40.88	
	Part non récupérable	144.07	Total des charges sur cette période			184.95	40.88
	Fonds Travaux	0.07	Total des provisions appelées			-174.78	
	Avances	6.00	Reste à percevoir			10.17	

Récap.	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
	Solde antérieur	321.14	
01/07/2019	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	24.74	
23/09/2019	Solde charges 01/07/2018-30/06/2019		5.37
01/10/2019	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.18	
01/01/2020	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.18	
01/04/2020	APPEL FONDS DE RESERVE TRVX	8.40	
01/04/2020	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.18	
	T O T A U X	420.82	5.37
	Solde au 30/06/2020	415.45	

MODALITES DE REGLEMENT

Avant le	MONTANT	PAR CHEQUE A L'ORDRE DE
A Réception	415.45	LES ACORES

Domiciliation de l'immeuble
BANQUE PALATINE 40978-00085-5014555000147 BIC : BSPFFRPP IBAN: FR76 4097 8000 8550 1455 5000 147

Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements

CROUZE NESSLANY C/O LE CH
0290-0054-A Réception
415.45€



Cabinet

Crouzet & Breil

- NICE -

134 Bd Gambetta 06045 NICE-CEDEX 1

Tél: 04.93.88.09.06 Fax: 04.93.88.78.10

Email : contact@crouzet-breil.comwww.crouzet-breil.com

JOURS DE RECEPTION : Lundi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30 - Vendredi 9h00 à 12h30

SAS au Capital de 37000.00 EUR RCS NICE 965 800 691 CARTE PROF.N° CPI06052016000011487 CCI Nice Côte d'Azur
Membre de L'UNIS - Compagnie GALIAN ASSURANCES - 89 rue de la Boétie 75008 Paris - SIRET 96580069100010 - CODE APE 6832A

A NICE , 14/10/2021

0290

LES ACORES

14 RUE PARMENTIER

06100 NICE

DECOMPTE DE CHARGES

Période du 01/07/2020 Au 30/06/2021

ETAT DE VOTRE COMPTE ET ECRITURE
COMPTABLE AU 30/06/2021 TOUTES LES
SOMMES INTERVENUES APRES CETTE DATE
NE FIGURENT PAS SUR CE DECOMPTE.
RECEPTION : LUNDI 9H/12H-14H/17H30
VENDREDI 9H/12H

Réf : 0290-0054 / Bordereau 27 Folio 1

NESSLANY C/O SERVICE DES DOMA

Internet Login : 009951 Mot de Passe : crx67f

SUCC NESSLANY C/O SERVICE DES DOMAINES

15 BIS RUE DELILLE

06000 NICE

Powered by ICS

	Postes à répartir	Total	Base	Tantèmes	Quote-part	Locatif	
0055	Garage						
	CHARGES GENERALES	11694.33	1000	3	35.08	0.00	
	CHARGES COMMUNES	12434.31	1000	3	37.30	37.30	
	TRAVAUX NR	3010.90	1000	3	9.03	0.00	
	EDF P.C	55.37	77	1	0.72	0.72	
	PORTE GARAGES	457.05	1000	3	1.37	1.37	
	TRX REFECTION ETANCHEITE	11981.84	1000	3	35.95	0.00	
	TRX RAVALEMENT FACADES	0.00	1000	3	0.00	0.00	
	TOTAL DU LOT				119.45	39.39	
	Dont TVA				29.91	6.50	
	Part non récupérable	80.06	Total des charges sur cette période			119.45	39.39
	Dont TVA	23.41	Dont TVA			29.91	6.50
	Fonds Travaux	8.49	Total des provisions appelées			-126.45	
	Avances	6.00	Trop appelé en votre faveur			7.00	

Récap.	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
	Solde antérieur	415.45	
01/07/2020	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.18	
04/08/2020	Vacation lettre rappel avocat	68.00	
25/08/2020	F°GIANQUINTO Rédaction lettre commina- toire	96.00	
01/10/2020	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.77	
19/11/2020	Solde charges 01/07/2019-30/06/2020	10.17	
01/01/2021	1e Ech TRX REFECTION ETANCHEIT	17.98	
01/01/2021	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.77	
11/03/2021	FOURNITURE 1 EMETTEUR 0419003581488	48.00	
11/03/2021	Virement		675.32
01/04/2021	2e Ech TRX REFECTION ETANCHEIT	17.98	
01/04/2021	APPEL FONDS DE RESERVE TRVX	8.40	
01/04/2021	APPEL PROV.CHARGES TRIMESTRIEL	22.77	
	T O T A U X	772.47	675.32
	Solde au 30/06/2021	97.15	

LE CARNET D'ENTRETIEN
DE VOTRE COPROPRIETE

LES ACORES
14 RUE PARMENTIER
06100 NICE

Immeuble de 32 lots principaux

LES ACORES

Immeuble de 32 lots principaux 54 lots secondaires,
Immatriculé au registre sous le N° : AA4123204 Le 24/09/2019

SYNDIC EN EXERCICE

CABINET CROUZET-BREIL

(ADMINISTR.BIENS-SYNDIC COPROPR.-
GERANCE)
134 Bd Gambetta
06045 NICE-CEDEX 1

Téléphone : 04.93.88.09.06

Carte professionnelle n° CPI06052016000011487
Délivrée par CCI Nice Côte d'Azur
Siret n° 96580069100010 Ape n° 6832A

Responsable : Monsieur COMAS DORIAN
Comptable :
Négociateur :

Tél : 04.93.88.09.06

MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Mr ou Mme BALDINO
Madame MORO Michèle
Monsieur TORRELLI
Indivision BARBADILLO ROJO

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Notaire : Maître JARDILLIER
Date : 28 juin 1962
Modificatif :
- Notaire :
- Date :

MANDAT

Durée : 1 an
Date dernière Assemblée Générale ayant renouvelé les fonctions du Syndic : 31/12/2022

EXERCICE COMPTABLE

01/07 au 30/06

COMPTE BANCAIRE SEPRE

non

FONDS DE ROULEMENT

non

PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

NON

MESURES ADMINISTRATIVES

ARRETE PERIL: NON
DECLARATION INSALUBRITE: NON
INJONCTION DE TRAVAUX : NON

COPROPRIETE EN DIFFICULTE

NON

PROCEDURES EN COURS

- COPROPRIETAIRES DEFAILLANTS

ETAT DES TRAVAUX

VOTES LE : 26.10.2011
NATURE : REFECTION EVACUATION EAUX PLUVIALES
BUDGET :
APPELES :
EXECUTES :

CARNET D'ENTRETIEN

OUI

DIAGNOSTIC PLOMB

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Date :

Résultat : PAS DE DIAGNOSTIC

ETAT PARASITAIRES DES PARTIES COMMUNES

PAS DE DIAGNOSTIC

AUTRES RISQUES SANITAIRES

NON

CONTROLE TECHNIQUE ASCENSEUR

OUI

PISCINE

PAS DE PISCINE

ASSAINISSEMENT

OUI

0 53 711 ASSURANCE BRIS DE GLACES

Reconduit le 01/03/1995 par tacite reconduction Résiliable le 29/02/1996
ASSURANCE BRIS DE GLACES

Souscrit avec

ASSURCOPRO NICE

35 RUE ROSSINI
CS 11631
06011 NICE CEDEX 1
Téléphone : **04.93.82.96.47**

Compagnie

LA PARISIENNE ASSURANCES

14, Avenue TRUDAINE
75000 PARIS

43797519E ASSURANCE MULTIRISQUE IMMEUBLE

Reconduit le 01/03/2012 par tacite reconduction Résiliable le 28/02/2013
ASSURANCE MULTIRISQUE IMMEUBLE

Souscrit avec

ASSURCOPRO NICE

35 RUE ROSSINI
CS 11631
06011 NICE CEDEX 1
Téléphone : **04.93.82.96.47**

Compagnie

COMPAGNIE GROUPAMA ASSURANCES

24, PARC CLUB DU GOLF
ZAC DE PICHAURY B.P. 359000
13799AIX PROVENCE CEDEX 03
Téléphone : **04.42.16.26.00**

CURAGE CONTRAT ENTRETIEN TT COMPRIS

Reconduit le 05/05/2021 par tacite reconduction Résiliable le 04/05/2024
CONTRAT ENTRETIEN TT COMPRIS
CURAGE DETARTRAGE THT ENTRETIE
CANAL EU EV EP

Souscrit avec

Société RC CONTRACTORS
98 ROUTE DE TURIN
06000 NICE
Téléphone : 06.13.16.04.27

Compagnie

Société RC CONTRACTORS
98 ROUTE DE TURIN
06000NICE
Téléphone : 06.13.16.04.27

TRAVAUX EN COURS VOTES OU EN PROJET

Bât. <i>Intervenants</i>	<i>Type et Objets des travaux</i>	
SARL AMC PACA 391 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE Téléphone : 04.93.54.35.07	TRAVAUX TOITURE LOCAL CROIX ROUGE	Votés le 26/10/2011
EMR ASCENSORISTE 229 BD DE LA MADELEINE 06046 NICE CEDEX Téléphone : 04.93.87.36.36	TRAVAUX SECURITE ASCENSEUR	Votés le 07/11/2012
Intervenants	REFECTION INSTALL.ELECTR.CHAUFFERIE	Votés le 30/10/13 Budget 2803.40€
06 ETANCHE 45, AV DES BAUMETTES 06000 NICE Téléphone : 04.93.86.75.27	REFECTION ETANCHEITE TOITURE	Budget 5856.40€
GMR 57 Av.Mal.Lyautey 06000 NICE Téléphone : 04.93.85.83.26	REPLACEMENT CHAUDIERE	Votés le 24/11/2014 Budget 33127.00€
EMR ASCENSORISTE 229 BD DE LA MADELEINE 06046 NICE CEDEX Téléphone : 04.93.87.36.36	REPLACEMENT BOITES A BOUTONS CABINES ET PALIERS DES ASCENSEURS	Votés le 04/01/2017 Budget 2470.93€
3A ASCENSEUR TWINS 2 ENTREE 2 885 AV DU DOCT.JULIEN LEFEBVRE 06270 VILLENEUVE LOUBET Téléphone : 04.93.73.11.69	INSTALLATION PORTE AUTOMATIQUE POUR ACCES GARAGES	Votés le 04/01/2017 Budget 6226.00€
Intervenants	REFECTION PEINTURE DE LA CAGE D'ESCALIER	Votés le 04/01/2017 Budget 13500.00€
ALU VERRE	REPLACEMENT PORTE ENTREE	Votés le 09/10/2017 Budget 5863.00€

Bât. Intervenants

Type et Objets des travaux

84 AV.DE LA CALIFORNIE
06200 NICE
Téléphone : 04.93.44.38.00

Bât. Intervenants

Type et Objets des travaux

Société PESCARZOLI

16 BD DE L'OLI
06340 LA TRINITE
Téléphone : 04.92.04.96.90

RAVALEMENT DE FACADE

Votés le 08/10/2018
Budget 27381.20€

Bât. Intervenants

Type et Objets des travaux

S.A.R.L MARS ETANCHE MONACO

29 BD RAINIER III
98000 MONACO
Téléphone : 04.93.84.98.52

REFECTION ETANCHEITE TOITURE GARAGES ET
BATIMENT

Votés le 19/11/2020
Budget 11726.00€



ATTESTATION DE MISE A JOUR ANNUELLE

Conformément aux dispositions des articles L. 711-1 à L. 711-7 du code de la construction et de l'habitation, le syndicat de copropriétaires dénommé « **LES ACORES** » demeurant à :

14 r parmentier 06100 Nice

est inscrit au registre national d'immatriculation des copropriétés sous le numéro :

AA4-123-204

a été mis à jour en ce qui concerne les données financières relatives à l'exercice comptable clos le **30/06/2021**, et pour lequel les comptes ont été approuvés en assemblée générale des copropriétaires le **17/11/2021**.

Le récapitulatif de la déclaration est joint en annexe.

Pour faire valoir ce que de droit,

Paris,

Le **18/11/2021**

Le teneur du registre des copropriétés



Déclaration annuelle de mise à jour

Articles L711-1 à L711-7 et R-711-1 à R-711-21 du code de la construction et de l'habitation

La présente déclaration est datée du **18/11/2021 10:54:58** et concerne la copropriété dénommée « **LES ACORES** » sis :

14 r parmentier 06100 Nice

inscrite au registre national d'immatriculation des copropriété sous le numéro **AA4-123-204**.

Elle a été établie par :

CABINET LUCIEN CROUZET ET SYDNEY BREIL, de numéro SIRET **96580069100010**
134 BOULEVARD GAMBETTA
06000 NICE

Numéro d'identification de télédéclarant : **835**
en sa qualité de représentant légal du syndicat de copropriétaires.

L'auteur de la déclaration est : **Madame Nicolas Eymery** pour le compte du télédéclarant.

INFORMATION SUR LE MANDAT DU REPRESENTANT LEGAL

Administration provisoire : **Non**

Date de début de mandat/mission : **04/01/2020**

Date de fin de mandat/mission : **22/09/2022**

IDENTIFICATION

Date du règlement de copropriété : **28/06/1962**

SIRET de la copropriété : **Non renseigné**

Références cadastrales :

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Parcelle
06100	NICE	06088	000	LO	0364

Statut juridique et gouvernance :

Résidence service : **Non**

Syndicat coopératif : **Non**

Type de syndicat : **syndicat principal**

Numéro d'immatriculation du syndicat principal : **Sans objet**

Structures auxquelles le syndicat de copropriétaires est rattaché :

	ASL	AFUL	Unions de Syndicats
Nombre	0	0	0

Nombre et destination des lots

Nombre total de lots	Dont lots « principaux » (*)	Lots à usage d'habitation	Lots de stationnement
85	32	30	23

(*) Lots à usage d'habitation, de bureaux ou de commerce

PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

	Nombre	Date de l'arrêté	Date de mainlevée
Arrêtés relatifs au code de la Santé Publique	0	-	-
Arrêtés de péril sur les parties communes	0	-	-
Arrêtés sur les équipements communs	0	-	-

Désignation d'un mandataire *ad hoc* : **Non**

Date de l'ordonnance de nomination : **Sans objet**

Date de fin de mission : **Sans objet**

Ordonnance de carence : **Non**

Date de l'ordonnance : **Sans objet**

DONNEES FINANCIERES

Premier exercice comptable : **Non**

Date de début de l'exercice comptable : **01/07/2020**

Date de fin de l'exercice comptable : **30/06/2021**

Date de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes : **17/11/2021**

Charges pour opérations courantes de l'exercice clos : 52 985 €

Charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos : 11 981 €

Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres : 14 941 €

Montant des sommes restant dues par les copropriétaires : 4 374 €

Nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300€ vis-à-vis du syndicat : 2

Montant du fonds de travaux : 2 829 €

Présence de gardien ou d'autres personnels employés par le syndicat de copropriétaires : Non

DONNEES TECHNIQUES

Nombre total de bâtiments : 1, dont nombre de bâtiments par Étiquette énergie :

A	B	C	D	E	F	G	Non déterminé
0	0	0	0	0	0	0	1

Période de construction : De 1961 à 1974

Année de construction : Non renseigné

Chauffage :

Type	Collectif	Chauffage urbain	Non	Énergie utilisée	Gaz naturel
------	-----------	------------------	-----	------------------	-------------

Nombre d'ascenseurs : 1



FICHE SYNTHETIQUE DE LA COPROPRIETE AA4-123-204

(conforme aux dispositions de l'article 8-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965)

générée à partir des données mises à jour le 18/11/2021



14 r parmentier
06100 Nice

IDENTIFICATION DE LA COPROPRIETE

Nom d'usage de la copropriété		LES ACORES	
Adresse de référence de la copropriété		14 r parmentier 06100 Nice	
Adresse(s) complémentaire(s) de la copropriété		null	
Date d'immatriculation	09/05/2017	Numéro d'immatriculation	AA4-123-204
Date du règlement de copropriété	28/06/1962	N°SIRET du syndicat de copropriétaires	Sans objet

IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL

Représentant légal de la copropriété	CABINET LUCIEN CROUZET ET SYDNEY BREIL de numéro SIRET 96580069100010
Agissant dans le cadre	d'un mandat de syndic
Adresse	134 BOULEVARD GAMBETTA 06000 NICE
Numéro de téléphone	0493880906

ORGANISATION JURIDIQUE

Type de syndicat	Syndicat principal	
Si le syndicat est un syndicat secondaire	Sans objet	
Spécificités	<input type="checkbox"/> Syndicat coopératif	<input type="checkbox"/> Résidence service

IDENTIFICATION DE LA COPROPRIETE

Nombre de lots	85
Nombre de lots à usage d'habitation, de commerces et de bureaux	32
Nombre de bâtiments	1
Période de construction des bâtiments <i>Année d'achèvement de la construction</i>	De 1961 à 1974 Non renseigné

EQUIPEMENTS

Type de chauffage	<input type="checkbox"/> individuel <input type="checkbox"/> collectif – chauffage urbain <input checked="" type="checkbox"/> collectif hors chauffage urbain <input type="checkbox"/> mixte – chauffage urbain <input type="checkbox"/> mixte hors chauffage urbain <input type="checkbox"/> sans chauffage
Type d'énergie utilisée (chauffage collectif ou mixte, non urbain)	<input type="checkbox"/> bois de chauffage <input checked="" type="checkbox"/> gaz naturel <input type="checkbox"/> gaz propane-butane <input type="checkbox"/> fioul domestique <input type="checkbox"/> charbon <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> autre
Nombre d'ascenseurs	1

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Date de début de l'exercice clos	01/07/2020
Date de fin de l'exercice clos	30/06/2021
Date de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes	17/11/2021
Charges pour opérations courantes	52 985 €
Charges pour travaux et opérations exceptionnelles	11 981 €
Dettes fournisseurs, rémunérations et autres	14 941 €
Montant des sommes restant dues par les copropriétaires	4 374 €
Nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 €	2
Montant du fonds de travaux	2 829 €
Présence d'un gardien ou de personnel employé par le syndicat de copropriétaires	Non

**Fiche délivrée par le registre national des copropriétés
le 18/11/2021,
sur la foi des déclarations effectuées par le représentant légal.**



Fiche récapitulative du dossier technique « amiante »

Référence du présent DTA : 0407007A Métrise Expertises
13-0902-1201 EDL Expertises
Norme méthodologique employée : AFNOR NFX 46-020
Date de création : 29/07/2004
Historique des dates de mise à jour : 1^{ère} mise à jour : 29/12/2013
.....
.....

Informations : cette fiche présente les informations minimales devant être contenues dans la fiche récapitulative mentionnée dans l'arrêté du 12 et 21 décembre 2012 ainsi qu'à l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique, à charge pour le propriétaire de compléter par toutes informations utiles et spécifiques aux bâtiments concernés. Toutes les rubriques mentionnées ci-après sont à renseigner. Une fiche récapitulative est renseignée par DTA et par immeuble bâti.

La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1. – Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Désignation du ou des bâtiments
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Alpes-Maritimes Adresse : 14 rue Parmentier Commune : 06000 NICE
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Lot numéro Non communiqué, Périmètre de repérage : .. Ensemble de la propriété (parties communes) Année de construction : .. < 1997 Fonction principale du bâtiment : Habitation (parties communes)

Désignation de la personne détenant le dossier technique « amiante »
<i>Désignation du propriétaire :</i> Nom et prénom : LES ACORES Adresse : c/o Cabinet Crouzet & Breil 134 boulevard Gambetta 06000 NICE
<i>Détenteur du dossier technique amiante :</i> Nom et prénom : Cabinet Crouzet & Breil Adresse : 134 boulevard Gambetta 06000 NICE
<i>Modalités de consultation :</i>

2. – Rapports de repérage

Documents demandés	Documents remis
Rapport(s) de repérage amiante antérieur(s)	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante de la société Métrise Expertises n°0407007A établi le 29 juillet 2004 suite à une visite de l'immeuble effectuée le 12 juillet 2004.

Observations :
Néant

3. – Liste des locaux ayant donné lieu au repérage

Types de repérages	Numéro de rapport de repérage	Liste des locaux visités	Liste des pièces non visitées
Suivant décret 96-97 modifié par le décret 2002-839 du 03/05/02 et l'arrêté du 22/08/02 et de l'article R1334-7 du code de la santé publique.	Métrise Expertises n°0407007A	« Immeuble de construction traditionnelle en béton R+7 constitué d'une montée et d'une toiture terrasse. »	Néant

4. – Identification des matériaux ou produits contenant de l'amiante

4.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations
Néant	-	-	-

4.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations
Pièce avec cuve fuel	Fibro ciment	Présence d'amiante (sur décision de l'opérateur)	Bon état / Consignes Générales de Sécurité
Coursives caves (conduit d'écoulement d'eau)	Fibro ciment	Présence d'amiante (sur décision de l'opérateur)	Bon état / Consignes Générales de Sécurité
Vide ordures	Fibro ciment	Présence d'amiante (sur résultat d'analyse)	Bon état / Consignes Générales de Sécurité

5. – Les évaluations périodiques

5.1 Evaluation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

5.2 Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

6. – Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

6.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrèment

6.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrèment

7. - Croquis et Photos

Métrise
EXPERTISES

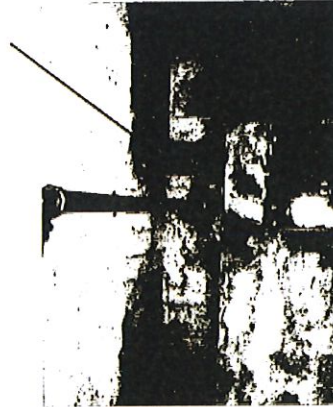
Annexe photo

Dossier : Parties communes 14, rue Parmentier 06100 Nice

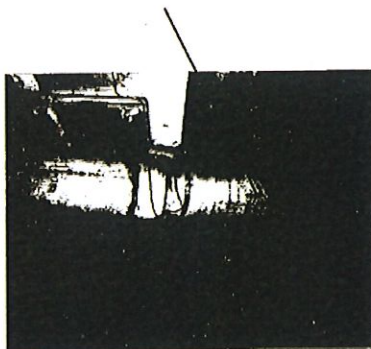
- calorifugeage dans coursives caves



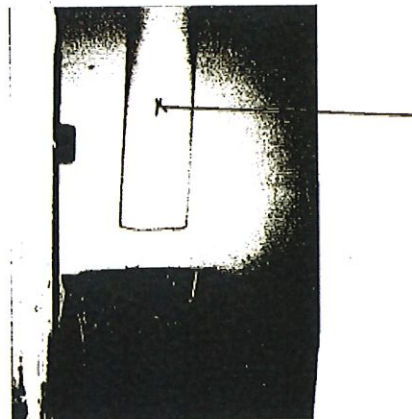
- conduit d'écoulement d'eau en fibre ciment dans coursives caves



- conduit en fibre ciment dans pièce cuve fuel



- conduit fibre ciment dans vide ordures



Métrise Expertises: "Le Cézanne" - Les Hameaux du Soleil - 06270 Villeneuve Loubet.
Tél. 04 92 02 16 00 Fax. 04 92 02 16 21 Port. 06 24 17 32 38 E-mail : contact@metrise.net - Site : www.metrise.net
Garants EC Professionnels MMA N° 112 265 411 - Sociétés Métrise Expertises - Capital 8 000 € - RCS Aix les Bains 419 852 410 - APE 741 G

8. - Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de

l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



Relevé d'Identité Bancaire

Titulaire du compte Account Owner				Cadre réservé au destinataire de relevé			
SDC ACORES C/O CROUZET ET BREIL 134 BD GAMBETTA 06100 NICE							
Domiciliation							
PRI PARIS TRINITE Banque Palatine 74 RUE SAINT LAZARE 75009 PARIS FRANCE				Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, paiements de quittance, salaires, pensions...).			
RIB Identifiant de compte national				Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB				
40978	00085	50145550001	47				
IBAN International Bank Account Number				BIC (Bank Identifier Code)			
IBAN FR76 4097 8000 8550 1455 5000 147				BSPFFRPPXXX			



Relevé d'Identité Bancaire

Titulaire du compte Account Owner				Cadre réservé au destinataire de relevé			
SDC ACORES C/O CROUZET ET BREIL 134 BD GAMBETTA 06100 NICE							
Domiciliation							
PRI PARIS TRINITE Banque Palatine 74 RUE SAINT LAZARE 75009 PARIS FRANCE				Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, paiements de quittance, salaires, pensions...).			
RIB Identifiant de compte national				Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB				
40978	00085	50145550001	47				
IBAN International Bank Account Number				BIC (Bank Identifier Code)			
IBAN FR76 4097 8000 8550 1455 5000 147				BSPFFRPPXXX			